Champ d'application

Ce guide traite des types de batteries suivants: batteries lithium-ion destinées à la propulsion de véhicules électriques et hybrides et/ou pour faire fonctionner différents systèmes de véhicules.

Le terme «batteries lithium-ion» sert de terme générique et englobe différents types de construction (p. ex. lithium-phosphate de fer, lithium-NMC/NCA, lithium-polymère).

Les batteries destinées à d'autres applications (p. ex. téléphones portables, appareils électriques) ou d'autres types de batteries (p. ex. batteries au plomb, batteries au nickel-hydrure métallique) ne font pas l'objet de ce guide.

Ce guide se concentre sur la manipulation des batteries lithium-ion dans le cadre de travaux de maintenance et de réparation. Les batteries provenant de véhicules accidentés, brûlés, inondés ou ensevelis ne font pas l'objet de ce guide. Pour de telles batteries ou véhicules, veuillez consulter le guide suivant: https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/themes/mobilite-electrique/leitfaden-bergen-transportieren-verwahren-entsorgen-elektrofahrzeuge.html

Situation: avril 2024

Les scénarios illustrés dans le tableau concernent toujours des batteries lithium-ion qui ne sont pas encore ou plus installées dans le véhicule.

Remarques importantes

En principe, une batterie retirée d'un véhicule est considérée comme une marchandise dangereuse, à laquelle s'appliquent les prescriptions internationales relatives au transport de marchandises dangereuses (ADR).

En vertu de la disposition spéciale 667 c) ADR, le transport de batteries installées dans un véhicule (indépendamment de l'état) est exclu des prescriptions relatives aux marchandises dangereuses.

Le transport d'une batterie démontée est toujours soumis aux prescriptions relatives aux marchandises dangereuses, quel que soit son état ou qu'elle soit neuve ou usagée.

Lors du démontage de la batterie, il faut strictement respecter les instructions du fabricant.

L'article 30 de la loi sur la circulation routière (LCR) doit toujours être respecté (les véhicules ne doivent pas être surchargés, le chargement ne doit mettre en danger ou gêner personne et ne doit pas tomber, tout chargement qui dépasse le véhicule de plus d'un mètre doit toujours être signalé de manière visible)

Outre la législation sur les marchandises dangereuses, il faut tenir compte des directives relatives aux déchets (OMoD), à la sécurité au travail (directives CFST) et à la protection contre les incendies (AEAI).

Si la limite d'exemption de 333 kg max. est dépassée, il faut un conseiller à la sécurité des marchandises dangereuses ou confier un mandat à des personnes externes. Si je sous-traite l'ensemble du processus d'expédition, chargement) à un tiers, il en va de même.

Vous trouverez de plus amples informations sur les conseillers à la sécurité ou sur la formation à ce sujet auprès de l'Office fédéral des transports: https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/themes-generaux/environnement/marchandises-dangereuses/conseillers-a-la-securite.html

Définitions des termes

Une analyse de l'état de la batterie doit être effectuée au préalable selon les instructions du fabricant.

États et termes possibles pour les batteries selon ADR: neuve, usagée, fin de vie, transport d'urgence après accident, défectueuse, critiquement défectueuse, montée dans le véhicule, prototype, petite série.

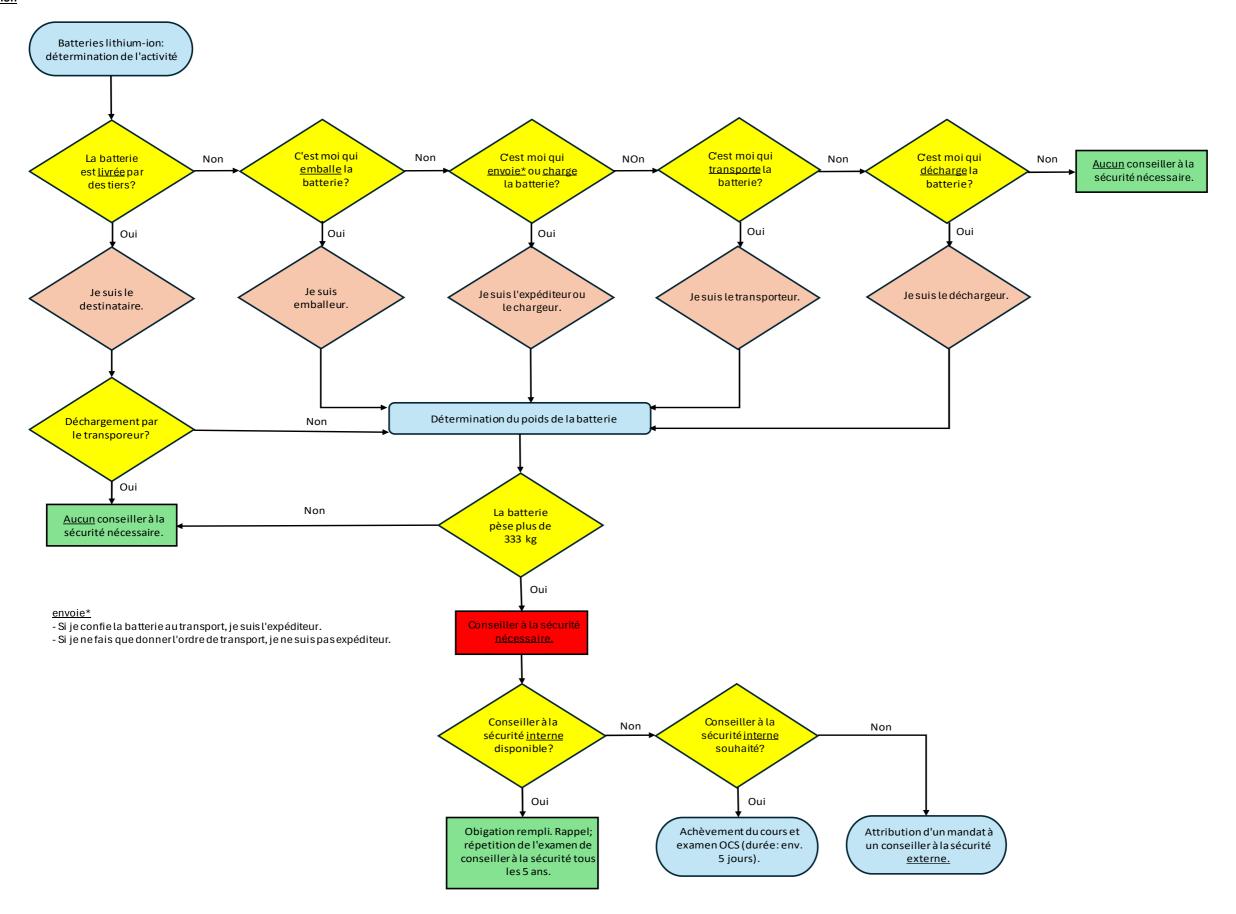
Le terme «batterie» utilisé dans ce guide s'entend comme un terme générique pour désigner des cellules de batterie individuelles, des modules de cellules ou des blocs-batterie complets.

Définition et différence entre les termes «batterie endommagée» et «batterie défectueuse»: endommagée = dommage extérieur / défectueuse = défaut interne.

Stockage

Le stockage des batteries lithium-ion ne nécessite pas l'intervention d'un conseiller à la sécurité.

Aide à la décision



Transport d'une batterie par une entreprise de transport agréée.

| Action | Action / response bilit | État de la hatteric | Que deis is faire / sheer : | [mhallago | Étiquetage | Marchandise? / | Desuments | Coésial |
|---|-------------------------|--|---|--|---|--|---|---|
| ction | Action / responsabilité | État de la batterie | | | Étiquetage | Déchet? | Documents | Spécial |
| e remets physiquement la patterie retirée du véhicule pour le transport. | Je suis l'expéditeur. | Batterie d'occasion en état de marche | 333 kg maximum par unité de transport (par ex. camion avec remorque) | Instruction d'emballage P903 / LP903 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; Les batteries doivent être protégées contre tout dommage possible lors de la mise dans l'emballage ou en cas de mouvements dans l'emballage. Emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). Pour les batteries d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant, il n'est pas nécessaire d'utiliser des emballages homologués, des emballages extérieurs résistants sont suffisants. Les pôles ne doivent pas être soumis au poids d'autres éléments situés au-dessus d'eux. | UN 3480 + | Marchandise | Document de transport: - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | Les batteries doivent être protégées contre les courts-circuits et les dégagements de chaleur dangereux. Instruction des collaborateurs concernés en fonction de leur tâches et responsabilités conformément au chapitre 1.3 ADR. |
| Je remets physiquement la batterie retirée du véhicule pour le transport. | Je suis l'expéditeur. | Batterie réparable endommagée ou défectueuse | uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur. | Instruction d'emballage P908 / LP904 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur. Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré. | UN 3480 + Inscription «BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE» + | Marchandise (en cas de réparation de la batterie) ou déchet (en cas de retrait de certains modules/cellules fonctionnels et d'élimination de la batterie restante) | Document de transport: - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) ou UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire - Entrée supplémentaire: «TRANSPORT SELON LA DISPOSITION SPÉCIALE 376» Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Si déchet: document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Limitation du poids: Si la masse nette d'une cellule/batterie dépasse 30 kg, l'emballage extérieur ne peut contenir qu'une seule cellule/batterie. |

Transport d'une batterie par une entreprise de transport agréée.

| Transport d'une batterie par | une entreprise de transpoi | t agréée. | | | | | | |
|------------------------------|------------------------------|--------------------------|----------------------------------|--|----------------------------------|-------------|--|------------------------------------|
| Je remets physiquement la | Je suis l'expéditeur. | Batterie à éliminer ou à | Les batteries endommagées | Instruction d'emballage P909 ADR: | UN 3480 | Déchet | Document de transport: | Les batteries doivent être |
| batterie retirée du véhicule | | recycler | ou défectueuses doivent être | Fûts, caisses, bidons admis; les | + | | - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, | protégées contre les courts- |
| pour le transport. | | | transportées conformément à | batteries/cellules d'une masse brute d'au | Inscription | | 9, (E) | circuits et les dégagements de |
| | | | la disposition spéciale 376 | moins 12 kg et plus avec un boîtier | «BATTERIES LITHIUM-ION À | | - Nombre et description des colis (par ex. 1 | chaleur dangereux. |
| | | | ADR. | résistant aux chocs peuvent être | ÉLIMINER / À RECYCLER» | | caisse en carton) | |
| | | | | emballées dans des emballages extérieurs | + | | - Poids des batteries (par ex. xx kg) | Instruction des collaborateurs |
| | | | Code OMoD 16 06 97 [S] en | résistants (non homologués ONU/UN); la | | | - Adresse de l'expéditeur et du destinataire | concernés en fonction de leurs |
| | | | Suisse, code A1170 pour | masse nette de l'emballage peut dépasser | | | | tâches et responsabilités |
| | | | l'exportation. Exportation | 400 kg. | | | Si la limite d'exemption (333 kg) est | conformément au chapitre 1.3 |
| | | | uniquement vers les pays de | Pour les batteries > 100 Wh, il faut un | 9 | | dépassée, en plus: | ADR. |
| | | | I'UE/OCDE et uniquement avec | emballage homologué ONU/UN (groupe | * | | 1. Instructions écrites | |
| | | | l'autorisation de l'OFEV pour | d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). | | | 2. Certificat de formation ADR pour les | |
| | | | l'exportateur. | | Inscription supplémentaire d/f/i | | conducteurs | |
| | | | | | «DÉCHET SPÉCIAL» | | 3. Assurance responsabilité civile augmentée | |
| | | | | | + | | dans le permis de circulation (rubrique 17 | |
| | | | | | Code de déchet | | usage spécial: mention «marchandises | |
| | | | | | + | | dangereuses») | |
| | | | | | N° du document de suivi | | | |
| | | | | | | | Document de suivi OMoD et autorisation | |
| | | | | | | | d'exportation | |
| | | | | | | | | |
| Le transporteur prend en | Le transporteur est le | Batterie d'occasion en | Respecter les obligations des | Instruction d'emballage P903 / LP903 | UN 3480 | Marchandise | Document de transport: | Si la limite d'exemption (333 kg) |
| charge la batterie. | chargeur et le transporteur. | état de marche | chargeurs et des transporteurs | ADR: | + | | - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) | est dépassée, il est interdit de |
| | | | selon l'ADR. | Fûts, caisses, bidons et grands emballages | | | - Nombre et description des colis (par ex. 1 | circuler dans les tunnels de la |
| | | | Si la limite d'exemption (333 | admis; les batteries doivent être | AIN | | caisse en carton) | catégorie E (p. ex. Gothard et San |
| | | | kg) est dépassée: | protégées contre tout dommage possible | | | - Poids des batteries (par ex. xx kg) | Bernardino). |
| | | | - Marquage de l'unité de | lors de la mise dans l'emballage ou en cas | | | - Adresse de l'expéditeur et du destinataire | |
| | | | transport avec des panneaux | de mouvements dans l'emballage. | 9 | | | |
| | | | oranges | Emballage homologué ONU/UN (groupe | | | Si la limite d'exemption (333 kg) est | |
| | | | - Équipement supplémentaire | d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). | | | dépassée, en plus: | |
| | | | selon page 4 Instructions | Les batteries/cellules d'une masse brute | | | 1. Instructions écrites | |
| | | | écrites 5.4.3 et 8.1.5 ADR | d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier | | | 2. Certificat de formation ADR pour les | |
| | | | - Interdiction de fumer lors des | résistant aux chocs peuvent être | | | conducteurs | |
| | | | activités de chargement | emballées dans des emballages extérieurs | | | 3. Assurance responsabilité civile augmentée | |
| | | | - Interdiction de charger avec | résistants (non homologués ONU/UN); la | | | dans le permis de circulation (rubrique 17 | |
| | | | des matières explosives | masse nette de l'emballage peut dépasser | | | usage spécial: mention «marchandises | |
| | | | | 400 kg. | | | dangereuses») | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Transport d'une batterie par une entreprise de transport agréée.

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise? / Déchet? | Documents | Spécial |
|---|---|--|--|--|--|---------------------------|--|--|
| e transporteur prend en charge la batterie. | Le transporteur est le chargeur et le transporteur. | Batterie réparable endommagée ou défectueuse | Les batteries endommagées ou défectueuses doivent être transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Si déchet: code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur. | Instruction d'emballage P908 / LP904 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballée individuellement dans un emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur. Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré. | UN 3480 + Inscription «BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE» + | | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire - Entrée supplémentaire: «TRANSPORT SELON LA DISPOSITION SPÉCIALE 376» Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Si déchet: document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et Sa Bernardino). |
| e transporteur prend en harge la batterie. | Le transporteur est le chargeur et le transporteur. | Batterie à éliminer ou à recycler | - | Instruction d'emballage P909 ADR: Fûts, caisses, bidons admis; les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. Pour les batteries > 100 Wh, il faut un emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). | | Déchet | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et Sa Bernardino). |

J'effectue le transport moi-même (en tant que conducteur d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses dépassant la limite d'exemption de 333 kg, je dois suivre la formation prescrite, passer un examen et obtenir le certificat de formation ADR pour conducteurs).

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|--|---|--|---|--|--|--|---|--|
| Je charge et je transporte la batterie. | Je suis le chargeur, l'expéditeur et le transporteur. | Batterie d'occasion en état de marche | Respecter les obligations des chargeurs et des transporteurs selon l'ADR. Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée: - Marquage de l'unité de transport avec des panneaux oranges - Équipement supplémentaire selon page 4 Instructions écrites 5.4.3 et 8.1.5 ADR - Interdiction de fumer lors des activités de chargement - Interdiction de charger avec des matières explosives | Instruction d'emballage P903 / LP903 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; les batteries doivent être protégées contre tout dommage possible lors de la mise dans l'emballage ou en cas de mouvements dans l'emballage. Emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). Les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. | UN 3480 + | Marchandise | Document de transport: - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |
| Je charge et je transporte la batterie. | Je suis le chargeur, l'expéditeur et le transporteur. | Batterie réparable endommagée ou défectueuse | la disposition spéciale 376 ADR. Si déchet: code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 | Instruction d'emballage P908 / LP904 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballée individuellement dans un emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur. Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré. | UN 3480 + Inscription «BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE» + | Marchandise (en cas de réparation de la batterie) ou déchet (en cas de retrait de certains modules/cellules fonctionnels et d'élimination de la batterie restante) | - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |

J'effectue le transport moi-même (en tant que conducteur d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses dépassant la limite d'exemption de 333 kg, je dois suivre la formation prescrite, passer un examen et obtenir le certificat de formation ADR pour conducteurs).

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|--|--|--|---|---|---|--------------------------|--|--|
| Je charge et je transporte la batterie. | Je suis le chargeur, l'expéditeur et le transporteur. | Batterie à éliminer ou à recycler | Les batteries endommagées ou défectueuses doivent être transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Code OMOD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur. | Instruction d'emballage P909 ADR: Fûts, caisses, bidons admis; les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. Pour les batteries > 100 Wh, il faut un emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). | UN 3480 + Inscription «BATTERIES LITHIUM-ION À ÉLIMINER / À RECYCLER» + Inscription supplémentaire d/f/i «DÉCHET SPÉCIAL» + Code de déchet + N° du document de suivi | Déchet | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |
| Je remets la batterie au destinataire, au point de réparation ou à l'entreprise de recyclage. | Je suis le déchargeur, sauf si le point de réception décharge le véhicule de transport. | Batterie d'occasion en état de marche | Respecter les obligations des déchargeurs selon l'ADR 1.4.3.7.1. | Instruction d'emballage P903 / LP903 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; les batteries doivent être protégées contre tout dommage possible lors de la mise dans l'emballage ou en cas de mouvements dans l'emballage. Emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). Les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. | UN 3480 + | Marchandise | Document de transport: - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |

<u>J'effectue le transport moi-même (en tant que conducteur d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses dépassant la limite d'exemption de 333 kg, je dois suivre la formation prescrite, passer un examen et obtenir le certificat de formation ADR pour conducteurs).</u>

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|--|--|-----------------------------------|---|--|--|--|---|--|
| e remets la batterie au estinataire, au point de éparation ou à l'entreprise de ecyclage. | Je suis le déchargeur, sauf si le point de réception décharge le véhicule de transport. | endommagée ou défectueuse | transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Si déchet: code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec | Instruction d'emballage P908 / LP904 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballée individuellement dans un emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur. Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré. | «BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE» + | réparation de la batterie) ou déchet (en cas de retrait de certains modules/cellules fonctionnels et d'élimination de la | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et S. Bernardino). |
| Je remets la batterie au destinataire, au point de réparation ou à l'entreprise de recyclage. | Je suis le déchargeur, sauf si le point de réception décharge le véhicule de transport. | Batterie à éliminer ou à recycler | transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Transport direct vers l'entreprise d'élimination: remise uniquement à l'entreprise d'élimination figurant sur le document de suivi avec remise du document | Instruction d'emballage P909 ADR: Fûts, caisses, bidons admis; les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. Pour les batteries > 100 Wh, il faut un emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). | + Inscription «BATTERIES LITHIUM-ION À ÉLIMINER / À RECYCLER» | Déchet | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et Sa Bernardino). |

Une batterie m'est livrée.

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|---|--|--|---|--|---|--------------------------|---|---------|
| en état de marche. | Je suis le destinataire et éventuellement le déchargeur. | Nouvelle ou réparée | Respecter les obligations des déchargeurs, si le destinataire décharge lui-même la marchandise. | Instruction d'emballage P903 / LP903 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; les batteries doivent être protégées contre tout dommage possible lors de la mise dans l'emballage ou en cas de mouvements dans l'emballage. Emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). Les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. | UN 3480 + | Marchandise | Document de transport: - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | |
| Je prends en charge la batterie en tant que point de réparation. | 1 | Batterie réparable endommagée ou défectueuse | Respecter les obligations des déchargeurs, si le destinataire décharge lui-même la marchandise. | Instruction d'emballage P908 / LP904 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/). Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballée individuellement dans un emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur. Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré. | UN 3480 + Inscription «BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE» + | Marchandise | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | |

Stockage d'une batterie

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|------------------------|---|---|--|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------------|--|
| Stockage >8h | Stockage | Nouvelle ou usagée en état de marche ou endommagée ou défectueuse non critique | Respecter les indications du fabricant et les consignes de stockage selon le point 7 de la fiche de données de sécurité. Stocker séparément des autres charges, au frais, au sec et à l'abri des rayons du soleil; protection contre les dommages mécaniques et les courts-circuits; état de charge 50 – 70 %; sans système d'extinction à 2,5 m des autres charges. | | Aucun étiquetage n'est requis. Marquage volontaire du lieu de stockage des batteries ou des piles. | Marchandise | Aucun document n'est requis | Pour plus d'informations sur le stockage, veuillez consulter le guide de protection incendie 2005: 15 de l'AEAI: https://www.bsvonline.ch/fr/pres criptions/#g-guides-de-protection-incendie |
| Stockage intermédiaire | Stockage intermédiaire d'une batterie démontée | Défectueuse critique | Déposer la batterie à l'extérieur du bâtiment, éventuellement la mettre en quarantaine (système de protection incendie, conteneur qui peut être inondé d'eau) | Récipient de sécurité | Aucun étiquetage n'est requis. Marquage facultatif du lieu de stockage des batteries ou des piles. | Déchet | Aucun document n'est requis | Organisation du transport selon le guide BTVE ; voir à ce sujet le lien en page 1 sous Champ d'application |

Ce document a été rédigé par les trois associations suivantes et de la coopérative sestorec au mieux de leurs connaissances. Elles ne visent pas à l'exhaustivité et n'assument aucune garantie en cas d'erreur.



Union professionnelle suisse de l'automobile Unione professionale svizzera dell'automobile Auto Gewerbe Verband Schweiz

UPSA Union professionnelle suisse de l'automobile suisse www.agvs-upsa.ch



ASTAG Association suisse des transports routiers www.astag.ch



auto-suisse
Association des importateurs suisses d'automobiles
www.auto.swiss